

**DÉCISION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR  
L'AVIS DE LA COMMISSION DES ÉTUDES UNIVERSITAIRES**

**AVIS CONTENU DANS LE PROCÈS-VERBAL n° 19-20-02**

**RECOMMANDATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE : n° 19-20 / 03**

CONSIDÉRANT les ententes prises entre le Syndicat des professeurs de l'État du Québec et la direction de l'ITHQ;

CONSIDÉRANT la cessation des responsabilités relatives à l'enseignement universitaire à la Commission des études universitaires par les membres de la Commission pédagogique lors de la séance du 19 août 2019;

Il est proposé de recommander l'adoption des modifications aux Procédures de délibération de la Commission des études universitaires avec l'amendement suivant :

- Le quorum de la Commission des études universitaires est atteint lorsque quatre (4) membres votants sont présents physiquement ou à distance.

**PROPOSÉE PAR JASMIN TANGUAY**

**APPUYÉE PAR NELSON THÉBERGE**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DÉCISION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

---

---

---

---

---

---

---

La Directrice générale

---

Date

c.c. ➤ Membres de la Commission des études universitaires